



Canadian Foundation
for Infectious Diseases

Fondation canadienne
des maladies infectieuses

www.researchid.com

Subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI

La **subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI** a été créée pour promouvoir les études sur l'une des ressources les plus précieuses du Canada, l'eau. Notamment, une personne sur huit dans le monde n'a pas accès à de l'eau potable, ce qui entraîne une morbidité et une mortalité importantes sur la scène mondiale. Cette subvention a été créée sous forme de financement de démarrage pour promouvoir la recherche dans ce domaine. Une subvention de 10 000 \$ sera décernée tous les deux ans.

Les candidats doivent :

- détenir un poste de professeur dans un établissement postsecondaire canadien;
 - de préférence, être membres d'AMMI Canada ou de CHICA-Canada et travailler en microbiologie médicale ou en infectiologie;
 - soumettre un résumé de leurs réalisations en recherche au plus tard deux ans après la réception de la subvention.
-

Le comité des prix de la FCMI révisera les candidatures, et le nom du gagnant sera annoncé d'ici au 15 mars 2012.

Les candidatures et les documents justificatifs doivent être expédiés à jlawless@toh.on.ca au plus tard le **1^{er} février 2012**.

Si vous avez des questions, écrivez à Paul MacPherson, président du comité des prix de la FCMI, à pmacpherson@toh.on.ca.

Les candidatures à la subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI doivent inclure :

- le poste universitaire de l'investigateur principal, son établissement, son adresse professionnelle, son numéro de téléphone et son adresse de courriel;
 - la présentation du projet (maximum de 5 pages, police de 12 points et marges de 1 po), y compris les éléments suivants :
 - Historique, raison d'être
 - Hypothèse
 - Plan de recherche, méthodologie
 - Signification, répercussions, pertinence
 - le budget
 - Puisqu'il s'agit d'une subvention d'exploitation, les fonds ne peuvent être utilisés pour le paiement d'allocations ou de salaires
 - le curriculum vitae de l'investigateur principal ou des co-investigateurs (maximum de 3 pages)
 - les annexes (facultatives)
 - Manuscrits pertinents (maximum de 3)
 - Échéancier : doit être terminé dans un délai de deux ans
 - Lettres d'appui (maximum de 3)
-